

tendre l'Association des prisonniers de guerre dont nous recevons ces jours-ci le témoignage. J'espère que le ministre des Anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et le gouvernement prêteront une oreille attentive aux plaidoyers qui nous parviennent de ces organisations, et que la même attention sera accordée à la requête demandant une application plus libérale de la disposition relative aux allocations d'invalidité exceptionnelle.

Monsieur, nous appuyons entièrement ce projet de loi. A l'inverse de bien des projets de loi, il ne renferme aucune disposition à laquelle nous nous opposons. Nous l'approuvons totalement. Malgré tout, comme l'a fait remarquer le député qui m'a précédé, il faut faire plus encore pour nos anciens combattants, et le gouvernement, le parlement et la population du Canada ont une obligation à cet égard. J'espère qu'on y souscrita sans tarder.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, je ne veux dire que quelques mots sur le projet de loi C-208 qui tend à relever les pensions versées aux anciens combattants et dire aussi que nous sommes satisfaits de l'augmentation accordée par le gouvernement.

Nous savons, monsieur le président, que, depuis longtemps, les anciens combattants demandent des augmentations de pensions, parce que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Alors, si le coût de la vie ne cesse d'augmenter, les augmentations que nous donnons présentement deviendront, dans quelque temps, inutiles. Tout sera encore à recommencer.

C'est pourquoi je veux dire aux honorables députés et aux administrateurs de notre pays de voir s'ils ne pourraient pas essayer d'ajuster l'économie, afin d'empêcher l'augmentation des prix. Nous augmentons les pensions parce qu'on a augmenté les prix; puisqu'on augmente les pensions, on augmentera encore les prix. Cela ne règle donc pas la situation!

Bientôt, les anciens combattants, comme tous les pensionnés dans notre système économique, en seront encore au même point. L'économie est déséquilibrée; elle est en proie à la faillite.

Comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), notre production s'élève à environ 100 milliards de dollars, cette année, et la consommation, à une soixantaine de milliards. Il reste donc une quarantaine de milliards de capitalisation. Alors, nous pourrions, au lieu de prendre les revenus ou les sommes d'argent dans les goussets des contribuables, qui n'en ont déjà pas assez, prélever les fonds nécessaires sur les revenus globaux de la production nationale.

• (1640)

Tant et aussi longtemps que nous prendrons les revenus, les augmentations de salaires et les impôts des goussets des contribuables, nous allons «déséquilibrer» notre économie.

Les anciens combattants ont certes raison de demander des augmentations, parce qu'ils vivent avec une maigre pitance et sont presque à la ration. Alors, nous leur devons quelque chose, parce qu'ils ont fait la guerre. Pourquoi? Pour sauvegarder notre liberté et la démocratie.

Après la guerre, on ne devait plus connaître de marasme économique. On devait vivre en pleine et entière liberté, et l'économie devait être mise au service de tous les citoyens du Canada. Et nous nous rendons compte que

cela n'a pas été réalisé. Au fait, environ 20 p. 100 de la population jouit des bienfaits de notre économie, mais 80 p. 100 de la population est dans le marasme et vit au jour le jour dans des taudis.

S'il y a tant de taudis, c'est que le taux d'intérêt est trop élevé. Les citoyens n'ont pas les moyens de se construire des maisons. Ceux qui réussissent à s'en construire sont obligés de les payer quatre, cinq ou six fois en intérêt. Le gouvernement ne se préoccupe pas d'établir un taux d'intérêt qui permettrait à ceux qui prêtent de l'argent de réaliser un profit raisonnable, tout en permettant à ceux qui ont besoin d'une maison de s'en payer une. Présentement, tous sont locataires au pays, et l'on paie un intérêt exorbitant, ce qui contribue à augmenter le coût de la vie et empêche les citoyens de vivre convenablement.

Alors, qu'est-ce qu'il nous faut faire pour permettre à tous les citoyens, y compris les anciens combattants, de vivre convenablement? Il faut organiser un système économique bien équilibré, de façon qu'on mette un terme à l'augmentation du coût de la vie, à l'augmentation des taxes et des impôts.

Tant et aussi longtemps qu'on ne pourra pas régler ce problème, nous réclamerons des augmentations, qui ne règlent absolument rien, puisqu'elles ne font que créer de nouveaux embêtements, parce que ces augmentations, dans le système actuel, nous les prendrons dans les goussets de ceux qui n'en ont déjà pas assez.

Monsieur le président, il y a longtemps qu'on parle des solutions que nous proposons en vue d'équilibrer notre économie, de corriger les abus du système actuel. Au fait, nous reconnaissons que le système actuel est le meilleur au monde, mais nous constatons qu'il donne lieu à beaucoup d'abus, qui doivent être identifiés et corrigés.

Il faut équilibrer notre économie de façon à procurer à chaque individu ce qu'il a le droit d'avoir. Ainsi, tous les biens que nous possédons pourraient servir à la satisfaction des besoins des personnes humaines, ce qui leur assurerait la liberté et le sécurité économiques.

[Traduction]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) des principaux reproches qu'on fait à ce projet de loi. Toutefois, je dois dire que nous sommes heureux des mesures destinées à aider nos anciens combattants.

Je sors à l'instant du comité permanent des affaires des anciens combattants, où nous nous sommes livrés à une étude du projet de loi article par article et où nous avons eu un débat franc et ouvert avec le ministre et avec les hauts fonctionnaires de son ministère. Ils nous ont expliqué certaines des anomalies qui, hier soir, nous semblaient exister dans le bill. Le ministre a apaisé nos craintes à l'égard de la pension de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et de l'allocation de guerre aux anciens combattants, et nous a assurés que l'ancien combattant toucherait la totalité des prestations. C'était une des craintes que d'autres députés et moi-même avions exprimées au cours du débat.

Le comité permanent a aussi entendu les instances des représentants de deux associations de prisonniers de guerre, l'association nationale et celle des anciens combattants de Hong Kong. Même si l'on peut prétendre qu'ils n'ont rien eu à voir avec le bill, ils ont tout de même demandé des prestations plus élevées et d'autres avantages. Voilà de quoi il s'agit ici, dans le bill à l'étude: d'augmenter les avantages des anciens combattants.